

COMMISSION DE DÉLIMITATION DES QUARTIERS ÉLECTORAUX DE WINNIPEG DE 2017 TROUVER L'ÉQUILIBRE EN PRÉVISION DE LA CROISSANCE

Projet de rapport Octobre 2017

TABLE DES MATIÈRES

QUARTIERS DE WINNIPEG : NOTRE POPULATION, NOTRE AVENIR, NOS VALEURS					
COMPOSITION ET MANDAT DE LA COMMISSION	5				
TRAVAUX DE LA COMMISSION	6				
CRITÈRES DE DÉTERMINATION DES NOUVELLES LIMITES Dispositions légales Population actuelle Quotient électoral Population et caractéristiques des arrondissements Projections démographiques	7 8 9				
AUDIENCES PUBLIQUES	10				
PROBLÈMES ET PRÉOCCUPATIONS	12				
CONCLUSION	16				
ANNEXES A – Plan de la projection de la croissance	18 19 20				

DÉCLARATION

La commission de délimitation des quartiers électoraux de Winnipeg de 2017 tient à souligner que les audiences publiques qui ont été convoquées pour entendre les observations portant sur les limites et les noms des quartiers avant l'élaboration de son projet de rapport se sont tenues sur le territoire visé par le Traité n° 1 et sur les terres ancestrales des Métis.

QUARTIERS DE WINNIPEG : NOTRE POPULATION, NOTRE AVENIR, NOS VALEURS

Ces dernières années, Winnipeg a connu une croissance considérable, et la répartition de sa population a changé, comme le démontre le recensement de 2016 de Statistique Canada. On pressent que ces tendances vont durer. Le rapport sur les tendances communautaires de 2017 de la Ville de Winnipeg

(http://www.winnipeg.ca/francais/cao/pdfs/CommunityTrendsandPerformanceReportVolume1_2 018.pdf) souligne que le taux de croissance à Winnipeg est le plus élevé parmi les villes canadiennes qui ne dépendent pas de l'industrie du pétrole sur le plan économique.

Cette croissance touche une vaste gamme de secteurs d'intérêt public, y compris le système des limites de quartier de la Ville. À l'heure actuelle, la population varie beaucoup d'un quartier électoral à l'autre. Le quartier le plus peuplé, soit celui de Winnipeg-Sud–Saint-Norbert, compte 68 112 personnes, ce qui représente plus du double de la population du quartier de St. Charles, dans lequel 32 171 personnes résident.

Ces écarts posent des problèmes liés à la taille des quartiers, aux services et à l'équité électorale. Le but de la commission de délimitation des quartiers électoraux de Winnipeg de 2017 a été de trouver une solution à ces problèmes en tenant compte de l'avis de la population, en se fondant sur une analyse minutieuse des données les plus probantes, en reconnaissant, de manière claire et raisonnée, les attentes civiques et communautaires, et en abordant la croissance et le développement à venir de façon clairvoyante.

Conformément au paragraphe 12(c) de la *Charte de la ville de Winnipeg*, une commission de délimitation des quartiers électoraux doit être convoquée et rédiger un rapport établissant les limites et le nom de chaque quartier de la Ville de Winnipeg « à la date que fixe le conseil, mais au moins une fois tous les 10 ans. »

Le 24 février 2016, le Conseil a confié à l'administration municipale de Winnipeg la tâche de former une commission de délimitation des quartiers électoraux pour 2017 en collaborant avec Statistique Canada pour que la commission ait accès aux données du recensement de 2016 pour mener les travaux nécessaires.

La commission de délimitation des quartiers électoraux de Winnipeg de 2017 a été convoquée en conformité avec les prescriptions de la *Charte* et sur les directives du Conseil. Conformément à son mandat, la commission de délimitation des quartiers électoraux de Winnipeg de 2017 s'est efforcée d'établir des limites de quartier constructives, réalistes et durables pour l'avenir, avec le nombre de quartiers actuel. La commission ne peut changer le nombre de quartiers. Cette décision appartient au Conseil uniquement. Par conséquent, la commission a établi de nouvelles limites en se basant sur le nombre de quartiers actuel.

Conformément à son mandat, la commission a mené de longues consultations avec les membres du Conseil et du public, en tenant des audiences publiques, et, avec l'aide du personnel du Service de l'urbanisme, des biens et de l'aménagement et des Services communautaires de la Ville de Winnipeg, a donné une image claire de la population actuelle de la ville et de l'évolution pressentie de sa répartition.

Lors des audiences publiques, plusieurs thèmes sont ressortis, que la commission a adoptés comme valeurs fondamentales pour établir les limites des quartiers de la Ville de Winnipeg :

- 1. La commission reconnaît que l'équilibrage des quartiers ne dépend pas que de la population actuelle. Les arrondissements plus anciens du centre-ville ont des problèmes et des besoins en services différents de ceux des arrondissements nouveaux où la croissance est plus rapide.
- 2. Les arrondissements ont une identité forte (historique, culturelle et sociale) qui doit être respectée. La commission s'est efforcée de ne pas toucher aux arrondissements et de tenir compte des points communs et du caractère complémentaire des problèmes auxquels chaque quartier devra faire face.
- 3. Selon un des critères établis par la *Charte*, la commission doit examiner les moyens de communication entre les différents lieux au sein des quartiers. La commission reconnaît que les moyens de communication ont beaucoup changé depuis la mise en application initiale de la loi, du fait de l'avènement des médias sociaux et d'Internet, qui font concurrence aux autres méthodes plus traditionnelles. Lors des deux audiences publiques, la commission s'est fait dire que les lieux de rencontre, tels que les centres communautaires, restent des éléments importants pour les arrondissements et continuent d'aider la communication au sein des quartiers.
- 4. La commission reconnaît que les limites naturelles (les rivières) et les limites artificielles majeures (les routes et les chemins de fer) contribuent à définir l'identité des arrondissements et ont des effets sur le mouvement et la communication au sein des quartiers. La commission a fait tout son possible pour reconnaître la valeur intrinsèque de ces limites et pour les respecter. Lorsque les limites telles que les rivières sont franchies, la commission s'est assurée de l'existence, à proximité, d'options de transport viables, telles que des ponts. Par exemple, les arrondissements de Rivergrove et de Riverbend font désormais partie du quartier de Kildonan-Nord, qui se situe de l'autre côté de la rivière par rapport au quartier d'Old Kildonan. Ces deux arrondissements sont délimités par la route Chief Peguis et la route périphérique, ce qui leur donne plusieurs options de transport pour relier le reste de leur nouveau quartier.
- 5. Aux vues des données du recensement de 2016 et des estimations raisonnables de la croissance dans certains arrondissements au cours des cinq prochaines années, la commission a senti qu'elle se devait de procéder avec clairvoyance en planifiant la croissance de manière responsable.

Pendant ses travaux, la commission a entrepris, par le biais de consultations et de recherches, de fixer des limites qui reflètent et respectent les obligations de la Ville en vertu de la *Charte de la ville de Winnipeg*, les nouvelles tendances démographiques, les besoins et le caractère spécifiques des arrondissements de Winnipeg, et surtout, l'équité et les valeurs démocratiques sur lesquelles s'appuie l'administration municipale.

COMPOSITION ET MANDAT DE LA COMMISSION

La commission de délimitation des quartiers électoraux de Winnipeg de 2017 (ci-après appelée la « commission ») a pour mandat de rédiger, au cours de l'année civile de 2017, un rapport établissant les limites et les noms des quartiers et de le remettre au greffier de la Ville qui doit veiller à ce qu'il soit déposé devant le Conseil à sa prochaine réunion, à titre documentaire.

La commission de délimitation des quartiers électoraux de Winnipeg de 2017 est constituée en vertu des paragraphes 11(1) à 11(3) de la *Charte de la ville de Winnipeg* et de la manière qui suit __:

« Constitution de la Commission de délimitation des quartiers électoraux

11(1) Est constituée la Commission de délimitation des quartiers électoraux de la ville de Winnipeg composée des personnalités suivantes :

- a) le juge en chef de la Cour du Banc de la Reine du Manitoba ou un juge de cette juridiction que désigne le juge en chef;
- b) le président de l'Université de Winnipeg;
- c) le fonctionnaire électoral principal de la ville.

« Remplaçants

11(2) Sous réserve du paragraphe (3), le vice-président (affaires universitaires) de l'Université de Winnipeg remplace le président de cette université et le greffier de la ville remplace le fonctionnaire électoral principal, s'ils sont incapables d'exercer leurs fonctions pour quelque raison que ce soit ou si leur poste est vacant au moment où la commission doit exercer les fonctions que lui confère la présente loi.

« Nomination de membres substituts

11(3) Si un remplaçant est incapable d'exercer ses fonctions, le conseil nomme un membre substitut pour le remplacer. »

Conformément aux dispositions de la *Charte de la ville de Winnipeg*, les membres de la commission de délimitation des quartiers électoraux de Winnipeg de 2017 sont :

- Ken Hanssen, juge de la Cour du Banc de la Reine du Manitoba
- Annette Trimbee, présidente et vice-chancelière de l'Université de Winnipeg
- Marc Lemoine, greffier adjoint et fonctionnaire électoral principal de la Ville de Winnipeg

TRAVAUX DE LA COMMISSION

Le 13 juillet 2017, les membres de la commission ont tenu une première assemblée constitutive pour déterminer leur marche à suivre. À cette réunion, ils ont revu leur mandat, établi un plan de travail et fixé les dates des assemblées publiques de manière à pouvoir déposer le rapport définitif de la commission de délimitation des quartiers électoraux de 2017 devant le Conseil municipal à l'une de ses réunions régulières de 2017.

La commission a tenu deux premières audiences publiques pour recueillir des renseignements. La première audience a eu lieu le 6 septembre 2017, à l'hôtel de ville, au 510 de la rue Main, dans le quartier de Point Douglas. La deuxième audience a eu lieu le 5 octobre 2017, au centre communautaire Dakota, au 1188 de la rue Dakota, dans le quartier de Winnipeg-Sud–Saint-Norbert.

Conformément aux obligations énoncées dans le paragraphe 14(1) de la *Charte* relativement aux avis publics, ces audiences ont été annoncées dans le *Winnipeg Free Press* et le *Winnipeg Sun*, ainsi que sur une page Web consacrée à la commission de délimitation des quartiers électoraux, dans la section du Bureau du greffier du site de la Ville de Winnipeg. Les deux audiences ont été diffusées en direct depuis cette page Web à partir de laquelle le public peut désormais visionner la vidéo enregistrée.

La page Web dédiée à la commission de délimitation des quartiers électoraux de 2017 contient également des explications détaillées sur les travaux de ce groupe, et est directement liée au site principal de la Ville de Winnipeg, www.winnipeg.ca/francais; on y retrouve des renseignements sur la législation applicable, les audiences, les méthodes de participation, les membres de la commission, les statistiques sur la démographie, les cartes, les rapports antérieurs et une foire aux questions.

À l'issue des audiences publiques du 6 septembre et du 5 octobre 2017, et conformément au paragraphe 14(2) de la *Charte*, la commission a écrit le présent projet de rapport, relativement aux limites et aux noms des quartiers, et l'a transmis au greffier.

Le 1^{er} novembre 2017, à 18 h, la commission va tenir une dernière audience publique à l'hôtel de ville au sujet du projet de rapport portant sur les limites et les noms qu'elle propose pour les quartiers électoraux de la Ville de Winnipeg, après quoi elle présentera son rapport final. Conformément à la *Charte*, les limites et le nom des quartiers révisés entreront en vigueur en septembre 2018.

CRITÈRES DE DÉTERMINATION DES NOUVELLES LIMITES

Dispositions légales

Pour la délimitation des quartiers électoraux, la commission a observé les dispositions des articles 10 et 13 de la *Charte* énoncés ci-après :

« Nombre de quartiers

10 Sous réserve des règlements municipaux adoptés en vertu de l'article 17, la ville est divisée en 15 quartiers électoraux, chacun étant appelé « quartier » dans la présente loi.

« Population de la ville

13(1) Pour préparer son rapport, la Commission détermine la population de la ville en utilisant le dernier recensement effectué en conformité avec la *Loi sur la statistique* (Canada).

« Critères

13(2) Sous réserve du paragraphe (3), chaque quartier doit avoir, dans toute la mesure du possible, la même population; lorsqu'elle fixe les limites d'un quartier, la commission doit prendre en compte les éléments suivants :

- a) les intérêts communs ou diversifiés des résidents du quartier;
- b) les moyens de communication entre les différentes parties du quartier;
- c) la topographie du quartier;
- d) tout autre facteur semblable et pertinent.

La commission tente aussi de garder, dans toute la mesure du possible, dans le même quartier la totalité d'un arrondissement ou d'une zone historique.

« Modification de la population de base

13(3) La commission peut permettre une variation maximale de 25 % de la population du quartier dans les cas où elle juge que les facteurs énumérés au paragraphe (2) le justifient. »

Population actuelle

Voici la population de chaque quartier électoral, selon les données du recensement de 2016, et les limites actuelles des quartiers électoraux :

Quartier électoral	Population (données du recensement de 2016)	Population (données du recensement de 2011)	Écart de population entre 2011 et 2016	Pourcentage de la différence en 2016 par rapport à la moyenne (47 016)
Charleswood– Tuxedo–Whyte Ridge	42 166	42 515	-349	-10,32 %
Daniel-McIntyre	46 882	45 595	1 287	-0,29 %
Elmwood– Kildonan-Est	44 268	43 855	413	-5,85 %
Fort Rouge–Fort Garry-Est	46 770	45 610	1 160	-0,52 %
Mynarski	42 394	42 160	234	-9,83 %
Kildonan-Nord	36 604	36 370	234	-22,15 %
Old Kildonan	55 215	48 975	6 240	17,44 %
Point Douglas	45 338	42 675	2 663	-3,57 %
River Heights–Fort Garry	52 465	50 375	2 090	11,59 %
Winnipeg-Sud– Saint-Norbert	68 112	54 150	13 962	44,87 %
Saint-Boniface	59 778	54 145	5 633	27,14 %
St. Charles	32 171	31 910	261	-31,57 %
St. James– Brooklands– Weston	37 561	35 925	1 636	-20,11 %
Saint-Vital	53 652	52 345	1 307	14,11 %
Transcona	41 869	37 020	4 849	-10,95 %
Total	705 245	663 625	41 620	

(Un plan des limites de quartier actuelles a été inclus dans l'annexe C.)

Quotient électoral

Ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, la population totale de tous les quartiers de la Ville de Winnipeg est de 705 245. Selon les limites actuelles des quartiers électoraux et les données du recensement de 2016, la population moyenne des quartiers est de 47 016 (population totale de 705 245 divisé par 15). Conformément au paragraphe 13(3) de la *Charte*, l'écart entre la population d'un quartier et la population moyenne ne doit pas être supérieur à 25 %. La population minimale et la population maximale des quartiers doit donc être de :

Population minimale (population moyenne - 25 %): 35 262 Population maximale (population moyenne + 25 %): 58 770

Comme il est démontré dans la colonne sur les données du recensement de 2016 du tableau précédent, tous les quartiers électoraux actuels ont une population qui se chiffre dans l'échelle acceptable, à l'exception de trois :

- Quartier de Winnipeg-Sud–Saint-Norbert
- Quartier de Saint-Boniface
- Quartier de St. Charles

Population et caractéristiques des arrondissements

Les données du recensement de 2016 ont été analysées relativement aux 237 arrondissements actuels de la Ville. On s'est basé sur la population de ces arrondissements pour créer les nouvelles limites de quartiers, en s'efforçant de maintenir intacts ces arrondissements distincts et de faire en sorte qu'ils soient contenus dans un même quartier.

Projections démographiques

Bien que la croissance future de la population ne soit pas explicitement mentionnée en tant que critère de définition des limites des quartiers dans la *Charte*, ce facteur joue beaucoup sur la durabilité des nouvelles limites. Dans certaines zones de Winnipeg, la population va grossir bien plus vite qu'ailleurs, comme l'illustre la carte qui figure dans l'annexe A et qui a été fournie par la Division de l'urbanisme du Service de l'urbanisme, des biens et de l'aménagement de la Ville de Winnipeg.

Les projections quinquennales estimées, présentées dans l'annexe B, font ressortir les arrondissements pour lesquels on prévoit la plus forte croissance pendant cette période de temps. De même, ces projections de croissance ont été appliquées aux nouvelles limites de quartier figurant dans l'annexe D. Comme le montre la carte, les nouvelles limites permettent à tous les quartiers de faire face à la croissance et font en sorte que la population des quartiers reste relativement équilibrée jusqu'à 2022.

AUDIENCES PUBLIQUES

La commission est tenue, en vertu de l'article 14 de la *Charte*, de tenir au moins deux audiences publiques. À la première audience, elle entend les observations portant sur les limites et les noms des quartiers avant de remettre son projet de rapport. À la deuxième audience, elle entend les observations portant sur le projet de rapport. L'article 14 est énoncé ci-après.

« Première audience

14(1) Avant de rédiger son projet de rapport, la commission donne avis de la date à laquelle elle tiendra une audience pour entendre les observations que toute personne souhaite lui présenter sur les limites et les noms des quartiers.

« Préparation du projet de rapport

14(2) Une fois l'audience tenue, la commission prépare un projet de rapport sur les limites et les noms des quartiers et le fait parvenir au greffier de la ville.

« Audience sur le projet de rapport

14(3) Dès qu'il reçoit le projet de rapport, le greffier donne avis de la date à laquelle la commission tiendra une audience pour entendre les observations de toute personne qui souhaite lui présenter des observations sur le projet de rapport.

« Publication des avis

14(4) Les avis mentionnés aux paragraphes (1) et (3) sont publiés au moins deux fois dans deux journaux.

« Rapport définitif

14(5) Une fois l'audience terminée, la commission prépare son rapport définitif sur les limites et les noms des quartiers et le fait parvenir au greffier qui veille à le présenter au conseil pour information lors de sa prochaine séance.

« Conséquence du rapport

14(6) Les limites et les noms des quartiers visés par le rapport définitif préparé en conformité avec le paragraphe (5) s'appliquent à compter du jour qui précède la dernière journée de mise en candidature à la première élection générale qui suit la remise du rapport au greffier. »

Avant de rédiger son projet de rapport, la commission a renforcé le processus d'audience prescrit par la *Charte* en tenant deux audiences initiales, au lieu d'une, pendant lesquelles des observations sur les limites et les noms des quartiers ont pu être présentées. La première audience publique a eu lieu le 6 septembre 2017, à l'hôtel de ville, au 510 de la rue Main, dans le quartier de Point Douglas. La deuxième audience a eu lieu le 5 octobre 2017, au centre communautaire Dakota, au 1188 de la rue Dakota, dans le quartier de Winnipeg-Sud–Saint-Norbert. Ce lieu a été choisi parce qu'on savait que les décisions de la commission allaient toucher le quartier dans lequel il se trouve, où l'écart entre le chiffre de population et la moyenne de population des quartiers est le plus important, soit 44 % au-dessus.

Les deux audiences publiques ont été annoncées dans le *Winnipeg Free Press* et le *Winnipeg Sun* en conformité avec le paragraphe 14(4) de la *Charte*. Des avis publics annonçant ces audiences sont parus dans le *Winnipeg Free Press* les 23 et 30 août et le 30 septembre 2017, et dans le *Winnipeg Sun* les 23 et 30 août et le 3 octobre 2017. Les deux audiences publiques ont été annoncées sur la page Web dédiée à la commission du site de la Ville, www.winnipeg.ca/français.

Lors de l'audience du 6 septembre 2017 à l'hôtel de ville, après des remarques d'introduction par le gestionnaire des élections municipales, la commission a entendu les observations de six personnes différentes. L'audience du 5 octobre 2017 au centre communautaire Dakota, dans le quartier de Winnipeg-Sud-Saint-Norbert, a donné lieu à neuf interventions en personne

supplémentaires. La commission a aussi reçu un total de douze observations écrites avant de rédiger son projet de rapport.

Les observations et les présentations ont été reçues des parties intéressées suivantes :

- Lisa Schreier
- Ross Eadie, conseiller de Mynarski
- Brian Mayes, conseiller de Saint-Vital
- Arlene Draffin Jones
- John Cardoso
- Patricia Masniuk
- Grant Nordman
- Devi Sharma, conseillère d'Old Kildonan
- Shawn Dobson, conseiller de St. Charles
- Cindy Gilroy, conseillère de Daniel-McIntyre
- Janice Lukes, conseillère de Winnipeg-Sud–Saint-Norbert
- Jason Schreyer, conseiller d'Elmwood–Kildonan-Est
- Russ Wyatt, conseiller de Transcona
- John Orlikow, conseiller de River Heights–Fort Garry
- Matt Allard, conseiller de Saint-Boniface
- Richard Gagnon
- Kyle Mytruk

Chaque personne qui a participé a offert un regard unique et a donné à la commission des arguments utiles et instructifs sur les changements aux limites des quartiers électoraux. Dans l'ensemble, quatre thèmes sont ressortis :

- 1. Les besoins uniques de chaque quartier
- 2. L'intégrité historique et géographique des arrondissements
- 3. L'importance des limites naturelles, des lieux de rencontre et de la façon dont ces éléments influencent l'interaction et la communication entre les différents secteurs des quartiers
- 4. Équilibrer les quartiers en fonction de la croissance qu'on y prévoit

On peut trouver une représentation détaillée en vidéo et par écrit des observations sur la page Web de la commission de délimitation des quartiers électoraux, à http://www.winnipeg.ca/francais/clerks/WardsBoundaries.

PROBLÈMES ET PRÉOCCUPATIONS

Le travail de la commission, qui est celui d'équilibrer les quartiers électoraux de la Ville de Winnipeg en prévision de la croissance, est considérable. Il y a déjà entre les quartiers de gros écarts de population qui ne feront que s'agrandir du fait de la croissance future. Aux vues des données du recensement de 2016 et des prévisions de croissance quinquennales fiables dont elle dispose, la commission est d'avis qu'il est temps de s'attaquer à ces questions de manière décisive et judicieuse.

La commission a à cœur, entre autres, d'agir en tenant compte des attentes et des préoccupations de la population. Elle est très reconnaissante d'avoir reçu autant d'observations si réfléchies et détaillées, et s'est efforcée autant que possible d'intégrer dans ses recommandations préliminaires les idées et les suggestions des personnes qui sont intervenues.

La commission, qui reconnaît avoir pour mandat d'établir de nouvelles limites en se basant sur le nombre de quartiers actuel, s'est engagée à prendre en compte les besoins et les défis propres à certains quartiers en particulier, à préserver l'histoire et les intérêts communs qui caractérisent ces quartiers, à respecter les limites naturelles et artificielles majeures autant que possible, et à planifier la croissance future de manière responsable et efficace.

Pour ce faire, après un examen soigneux des observations, et aux vues des données du recensement et des projections démographiques, des changements importants se sont imposés. La création d'un nouveau quartier, Waverley-Ouest, dans une zone du sud de Winnipeg où la croissance est des plus rapides, est un des changements les plus notables. Cela signifie que des arrondissements de trois quartiers existants, principalement de Winnipeg-Sud-Saint-Norbert, doivent fusionner. L'autre changement important consistera à mettre tous les arrondissements de St. Charles, le quartier le plus petit de la Ville, dans deux autres quartiers. Ces recommandations sont le fruit de longues consultations et réflexions portant sur les différentes options possibles, et ont pour but d'équilibrer la structure des quartiers de la Ville de manière durable.

La commission n'a pas recommandé des changements sans raison. Certaines observations entendues par la commission ont fait ressortir des préoccupations relativement au maintien de l'intégrité des arrondissements; les limites proposées demeurent donc inchangées. Les limites de certains quartiers ne changent pas du tout. C'est le cas de Daniel-McIntyre, où la diversité des voisinages convient bien aux limites du quartier, d'après ce qui a été dit à la commission.

De même, la commission a entendu des pour et des contre relativement à la fusion en un seul quartier de la représentation du Conseil au centre-ville, mais a trouvé plus probant l'argument selon lequel le centre-ville doit dépendre de quartiers différents, vu la complexité et la portée des questions qui le touchent. Ainsi, la structure de quartier recommandée est de garder plusieurs quartiers pour la zone du centre-ville.

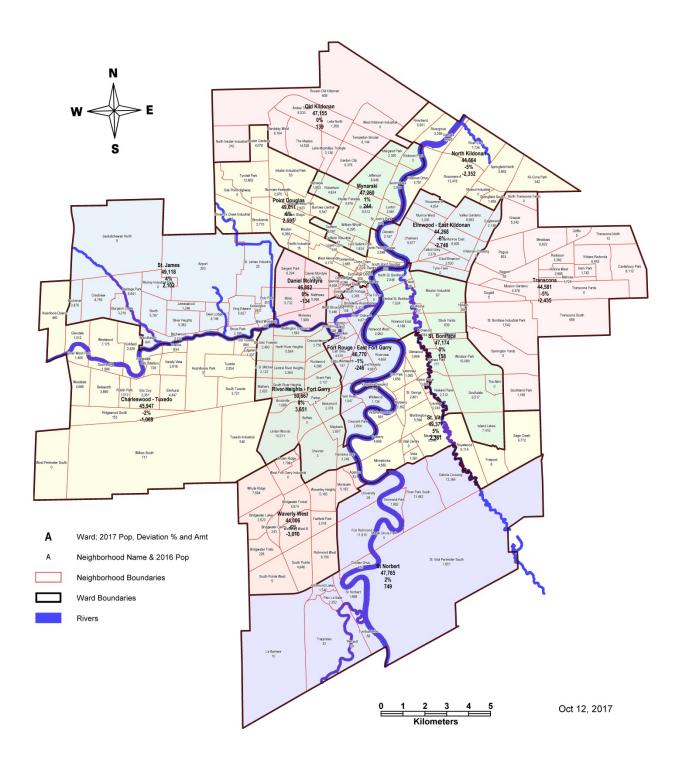
On a suivi le même raisonnement pour le quartier de Waverley-Ouest. La population actuelle et la croissance prévue justifient fortement la création d'un quatrième quartier dans le sud de la ville. De plus, la commission est d'accord avec un point que plusieurs observations ont soulevé, à savoir que ces zones qui connaissent une croissance rapide sont confrontées à des problèmes complexes et considérables. Le fait d'avoir une meilleure représentation dans ces zones garantit que davantage de ressources pourront être consacrées à apporter des solutions adéquates à ces problèmes.

La grande majorité des autres changements aux limites de quartier actuelles sous-entend de déplacer des arrondissements distincts dans un quartier adjacent. L'intégrité de ces arrondissements a été maintenue, et on s'est également efforcé au maximum de respecter le caractère historique des quartiers eux-mêmes.

Les changements majeurs recommandés par la commission, comme l'illustrent la carte de la page suivante et l'annexe D, sont les suivants :

- que le quartier de St. James–Brooklands–Weston soit renommé quartier de St. James;
- que le quartier de Winnipeg-Sud-Saint-Norbert soit renommé quartier de Saint-Norbert;
- que le quartier de Charleswood–Tuxedo–Whyte Ridge soit renommé quartier de Charleswood–Tuxedo;
- que le quartier de Waverley-Ouest soit créé à partir des arrondissements suivants : Whyte Ridge (de l'ancien quartier de Charleswood-Tuxedo-Whyte Ridge), Linden Ridge et Fort Garry-Ouest Industrial (du quartier de River Heights-Fort Garry), et Agassiz, Bridgwater Centre, Bridgwater Forest, Bridgwater Lakes, Bridgwater Trails, Fairfield Park, Montcalm, Richmond-Ouest, South Pointe, South Pointe-Ouest, Waverley Heights et Waverley-Ouest B (de l'ancien quartier de Winnipeg-Sud-Saint-Norbert);
- que les arrondissements de Buchanan, de Crestview, de Heritage Park, de Saskatchewan North et de Sturgeon Creek, du quartier de St. Charles, fassent désormais partie du quartier de St. James;
- que les arrondissements d'Assiniboia Downs, de Glendale, de Kirkfield et de Westwood, du quartier de St. Charles, fassent désormais partie du quartier de Charleswood–Tuxedo;
- que les arrondissements de Dakota Crossing et de Saint-Vital-Route périphérique sud, du quartier de Saint-Vital, fassent désormais partie du quartier de Saint-Norbert;
- que les arrondissements de Dugald, de Southland Park, de Parc industriel de Saint-Boniface et de Triage Symington, du quartier de Saint-Boniface, fassent désormais partie du quartier de Transcona, et que les arrondissements de Royalwood, de Fraipont et de Sage Creek fassent désormais partie du quartier de Saint-Vital;
- que les arrondissements de Riverbend et de Rivergrove, du quartier d'Old Kildonan, fassent désormais partie du quartier de Kildonan-Nord;
- que l'arrondissement de Point Douglas-Nord (du quartier Mynarski) et les arrondissements de Brooklands, d'Omand's Creek Industrial et de Weston (du quartier de St. James) fassent désormais partie du quartier de Point Douglas;
- que les arrondissements de Mynarski et de Robertson, du quartier de Point Douglas, fassent désormais partie du quartier Mynarski, et que l'arrondissement de Dufferin fasse l'objet d'une fusion.

Balancing for Future Growth



La commission recommande ces nouvelles limites pour plusieurs raisons : ces limites, qui sont établies à partir des données du tout dernier recensement et des prévisions démographiques les plus précises, ont un caractère durable. La population des quinze quartiers électoraux se situe à + ou - 8 % de la moyenne de population; les quartiers seront ainsi en mesure de faire face à la croissance pendant ce qu'on pressent être une dizaine d'années, sinon cinq. Les chiffres de la croissance attendue indiquent que le quartier le plus peuplé, d'ici cinq ans, comptera bien moins de personnes que la limite maximale de 58 770.

Les limites des quartiers électoraux proposées permettent de réduire de beaucoup l'écart entre le quartier le plus peuplé et le quartier le moins peuplé. L'écart actuel de près de 36 000 personnes (entre Winnipeg-Sud-Saint-Norbert et St. Charles) sera ainsi réduit à 6 500 (entre les quartiers proposés de River Heights-Fort Garry et de Waverley-Ouest).

L'ajout du nouveau quartier de Waverley-Ouest, au sud de Winnipeg, s'intègre bien au système actuel des quinze quartiers électoraux. Les rapports précédents de la commission soutenaient que le nombre de quartiers devrait changer. Toutefois, le Conseil municipal n'a pas appliqué ces recommandations jusqu'ici, et la commission a donc élaboré son modèle en se basant sur le nombre de quartiers existants. Les nouvelles limites satisfont à toutes les exigences réglementaires énoncées dans la *Charte*.

Les nouvelles limites de quartier proposées tiennent compte des limites de tous les arrondissements. Elles permettent de corriger les erreurs. Par exemple, Dufferin, présentement compris dans les quartiers Mynarski et de Point Douglas, fera l'objet d'une fusion. La proposition établit également les arrondissements de Mynarski et de Point Douglas-Nord respectivement dans les quartiers du même nom, afin d'éviter la confusion.

Les nouvelles limites permettent d'assurer de ne pas scinder les arrondissements anciens et historiques tels que les anciennes municipalités de Saint-Boniface, de Saint-Vital, de Saint-Norbert et de Transcona, pour le bien du patrimoine et de l'esprit de la Ville et des diverses communautés.

Les limites proposées tiennent compte au maximum des commentaires et des suggestions qu'a relevés la commission pendant les audiences publiques ainsi que d'informations et d'analyses démographiques précises et à jour. Dans la limite du possible, l'intégrité, l'histoire et les besoins spécifiques des arrondissements ont été respectés, tout comme l'ont été les limites naturelles et artificielles. Dans les cas où les rivières sont franchies, la commission s'est assurée de l'existence, à proximité, d'options de transport viables, telles que des ponts. La commission est d'avis que ces recommandations répondent aux objectifs de la *Charte*, aux besoins futurs, et aux attentes des communautés elles-mêmes.

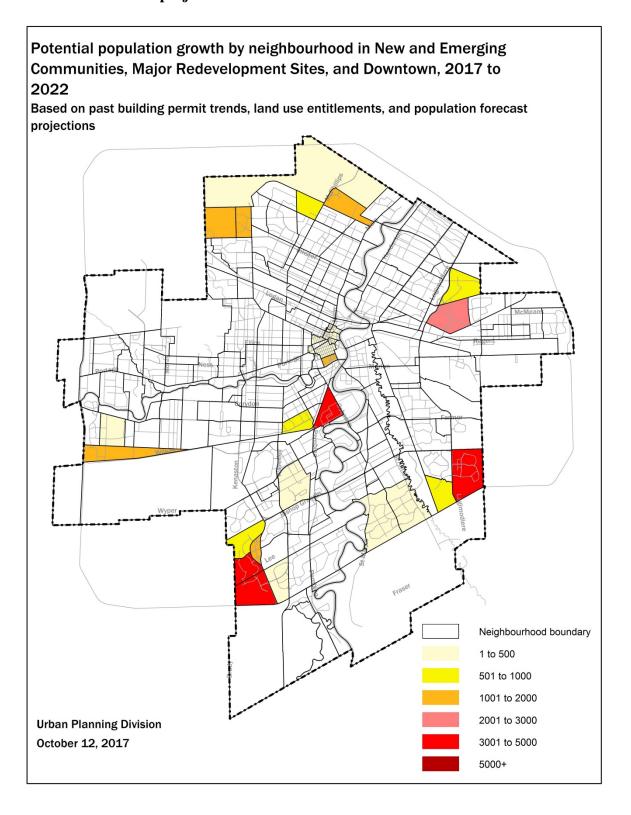
CONCLUSION

Par conséquent, la commission recommande ce qui suit :

- 1. que le quartier de St. James-Brooklands-Weston soit renommé quartier de St. James;
- 2. que le quartier de Winnipeg-Sud-Saint-Norbert soit renommé quartier de Saint-Norbert;
- 3. que le quartier de Charleswood–Tuxedo–Whyte Ridge soit renommé quartier de Charleswood–Tuxedo;
- 4. que le quartier de Waverley-Ouest soit créé à partir des arrondissements suivants : Whyte Ridge (de l'ancien quartier de Charleswood–Tuxedo–Whyte Ridge), Linden Ridge et Fort Garry-Ouest Industrial (du quartier de River Heights–Fort Garry), et Agassiz, Bridgwater Centre, Bridgwater Forest, Bridgwater Lakes, Bridgwater Trails, Fairfield Park, Montcalm, Richmond-Ouest, South Pointe, South Pointe-Ouest, Waverley Heights et Waverley-Ouest B (de l'ancien quartier de Winnipeg-Sud–Saint-Norbert);
- 5. que les arrondissements de Buchanan, de Crestview, de Heritage Park, de Saskatchewan North et de Sturgeon Creek, du quartier de St. Charles, fassent désormais partie du quartier de St. James;
- 6. que les arrondissements d'Assiniboia Downs, de Glendale, de Kirkfield et de Westwood, du quartier de St. Charles, fassent désormais partie du quartier de Charleswood–Tuxedo;
- 7. que les arrondissements de Dakota Crossing et de Saint-Vital-Route périphérique sud, du quartier de Saint-Vital, fassent désormais partie du quartier de Saint-Norbert;
- 8. que les arrondissements de Dugald, de Southland Park, de Parc industriel de Saint-Boniface et de Triage Symington, du quartier de Saint-Boniface, fassent désormais partie du quartier de Transcona, et que les arrondissements de Royalwood, de Fraipont et de Sage Creek fassent désormais partie du quartier de Saint-Vital;
- 9. que les arrondissements de Riverbend et de Rivergrove, du quartier d'Old Kildonan, fassent désormais partie du quartier de Kildonan-Nord;
- 10. que l'arrondissement de Point Douglas-Nord (du quartier Mynarski) et les arrondissements de Brooklands, d'Omand's Creek Industrial et de Weston (du quartier de St. James) fassent désormais partie du quartier de Point Douglas;
- 11. que les arrondissements de Mynarski et de Robertson, du quartier de Point Douglas, fassent désormais partie du quartier Mynarski, et que l'arrondissement de Dufferin fasse partie du quartier Mynarski uniquement.

Les cartes indiquant le détail des changements proposés se trouvent à l'annexe D.

Annexe A – Plan de la projection de la croissance



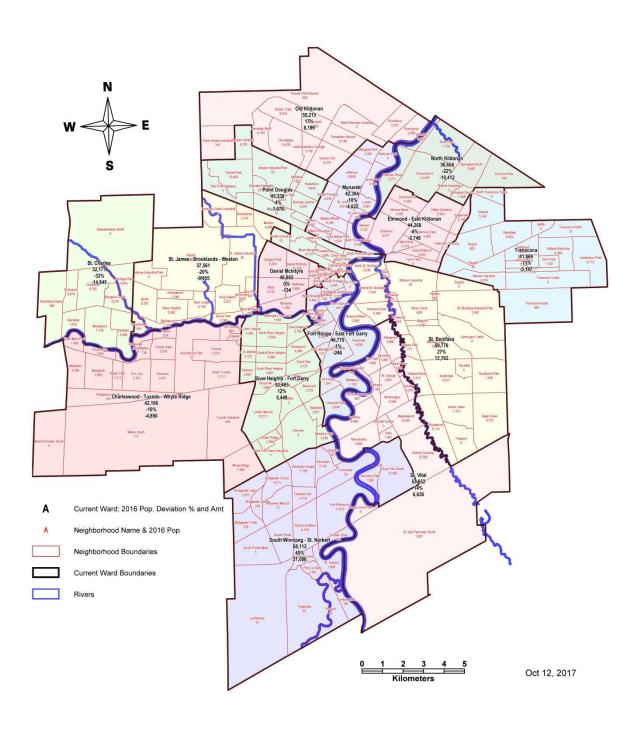
Annexe B – Tableau de la projection de la croissance

Croissance possible de la population dans les nouveaux voisinages, les sites de réaménagement majeurs, et au centre-ville, de 2017 à 2022, tenant compte des tendances passées relativement aux permis de construction, des droits d'usage des sols et des projections démographiques

Quartier électoral	District	Description	Arrondissement	Numéro _	Croissance de population prévue (approx.)		
					2017- 2022	2023- 2027	Total
Charleswood-Tuxedo- Whyte Ridge	Assiniboia	Précinction Q	Betsworth	2,633	400	400	800
Charleswood-Tuxedo- Whyte Ridge	Assiniboia	Précinction Q	Eric Coy	2,614	0	50	50
Charleswood-Tuxedo- Whyte Ridge	Assiniboia	Précinction Q	Ridgewood-Sud	2,649	1 250	1 400	2 650
Fort Rouge - Fort Garry-Est	Centre-ville	Fort Rouge Yards MRS	Lord Roberts	1,665	3 050	200	3 250
Kildonan-Nord	KildEst- Transc.	Major North Kildonan infill	Springfield-Nord	4,419	0	300	300
Kildonan-Nord	KildEst- Transc.	Palliser MRS	McLeod Industrial	4,428	0	1 800	1 800
Old Kildonan	Lord Selk KildOuest	Précinctions B, D et G	Rosser-Old Kildonan	3,335	100	1 300	1 400
Old Kildonan	Lord Selk KildOuest	Précinction E	Leila-Nord	3,326	550	1 700	2 250
Old Kildonan	Lord Selk KildOuest	Précinctions F et G	Kildonan-Ouest Industrial	3,333	1 650	2 900	4 550
Old Kildonan	Lord Selk. – KildOuest	Précinction T	Inkster-Nord Industrial	3,327	1 200	200	1 400
Point Douglas	Lord Selk KildOuest	Précinction C	Inkster Gardens	3,319	1 350	50	1 400
River Heights-Fort Garry	Centre-ville	Parker Lands MRS	Parker	1,654	0	2 200	2 200
River Heights-Fort Garry	Centre-ville	Sugar Beets MRS	Chevrier	1,653	100	1 250	1 350
River Heights-Fort Garry	Centre-ville	Taylor Lands MRS	Grant Park	1,604	700	0	700
Winnipeg-Sud-Saint-Norbert	Riel	River Park South completion	River Park South	5,529	150	0	150
Winnipeg-Sud-Saint-Norbert	Riel	Waverley-Ouest	Bridgwater Centre	5,686	1 500	50	1 550
Winnipeg-Sud-Saint-Norbert	Riel	Waverley-Ouest	Bridgwater Lakes	5,685	950	0	950
Winnipeg-Sud-Saint-Norbert	Riel	Waverley-Ouest	Bridgwater Trails	5,684	4 450	0	4 450
Winnipeg-Sud-Saint-Norbert	Riel	Waverley-Ouest	South Pointe	5,682	400	0	400
Winnipeg-Sud-Saint-Norbert	Riel	Waverley-Ouest	South Pointe- Ouest	5,683	4 000	4 550	8 550
Winnipeg-Sud-Saint-Norbert	Riel	Waverley-Ouest	Waverley-Ouest B	5,681	0	250	250
Saint-Boniface	Riel	Précinction J	Southland Park	5,542	0	900	900
Saint-Boniface	Riel	Précinction K	Fraipont	5,557	600	2 300	2 900
Saint-Boniface	Riel	Précinction K	Royalwood	5,555	0	50	50
Saint-Boniface	Riel	Sage Creek	Sage Creek	5,553	4 850	1 350	6 200
Saint-Vital	Riel	River Park South completion	Dakota Crossing	5,53	300	0	300
Transcona	KildEst- Transc.	Canterbury Park	Canterbury Park	4,414	0	600	600
Transcona	KildEst- Transc.	Précinction I	Transcona-Nord	4,435	0	1 900	1 900
Transcona	KildEst- Transc.	Transcona-Ouest	Grassie	4,424	700	50	750
Transcona	KildEst- Transc.	Transcona-Ouest	Peguis	4,417	2 300	2 550	4 850

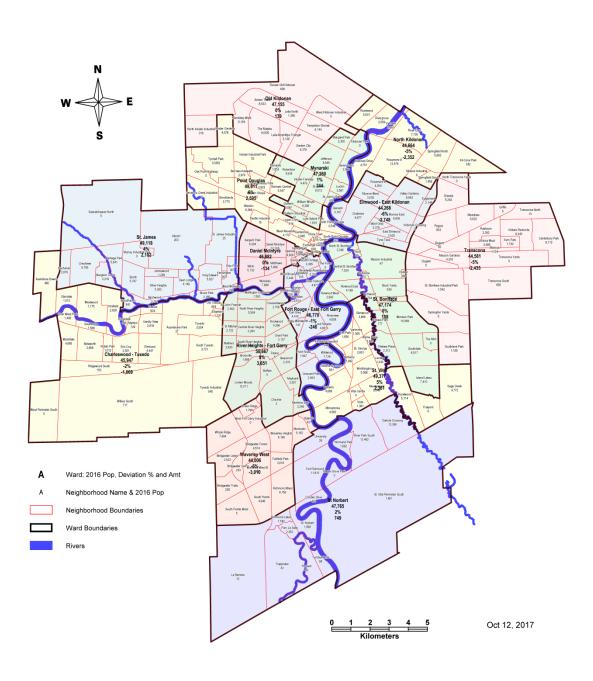
À NOTER : Les prévisions sont d'abord données en « unités », qui sont converties en population, en présumant une taille moyenne de 2,5 personnes par ménage. Ce tableau a été établi à partir des données du recensement de 2016.

Annexe C – Carte des limites actuelles de la Ville et des quartiers électoraux Current Wards



Annexe D – Carte des limites de la Ville et des quartiers électoraux proposées

Balancing for Future Growth

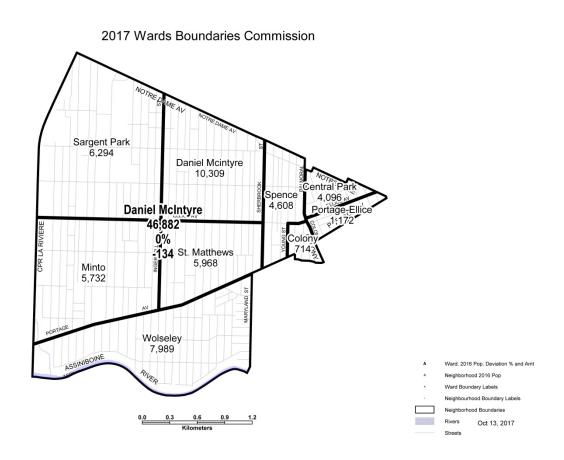


Annexe E – Cartes des limites des quartiers électoraux proposées

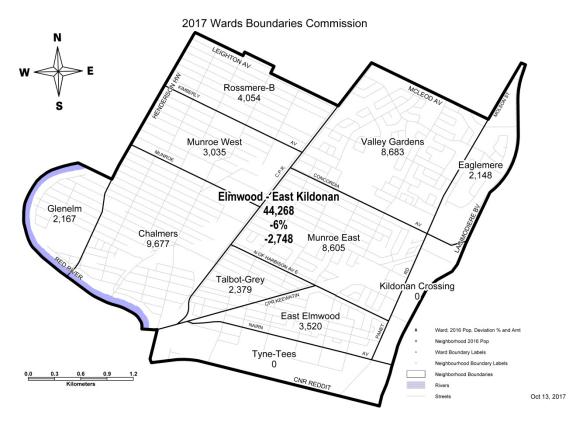


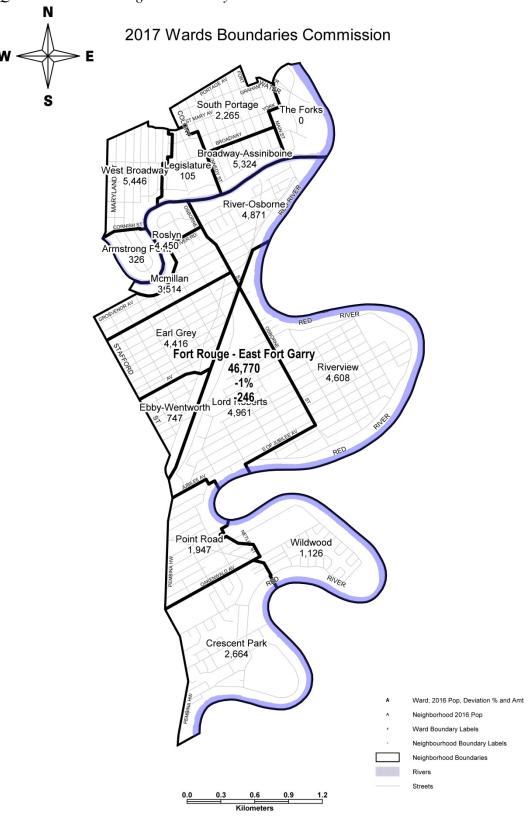
Quartier Daniel-McIntyre



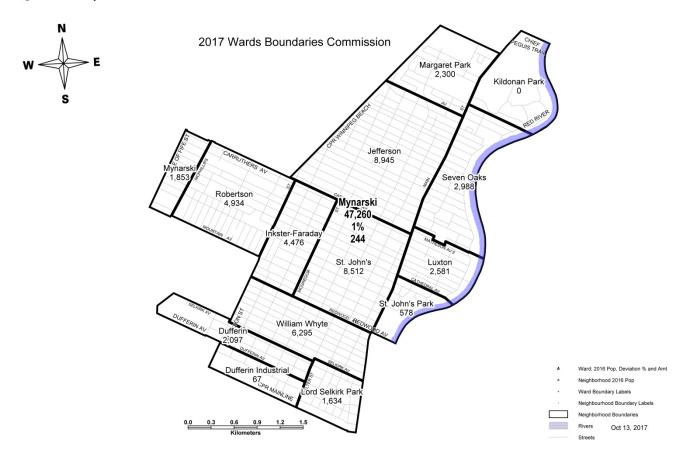


Quartier d'Elmwood-Kildonan-Est

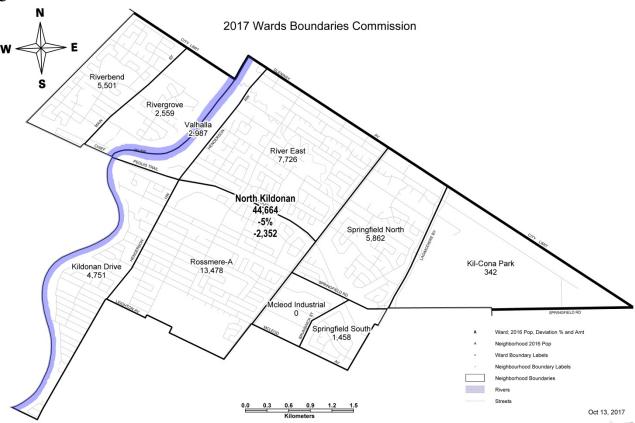




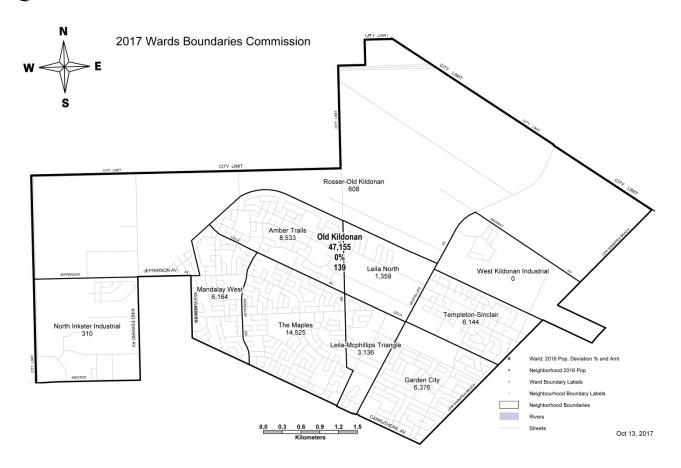
Quartier Mynarski



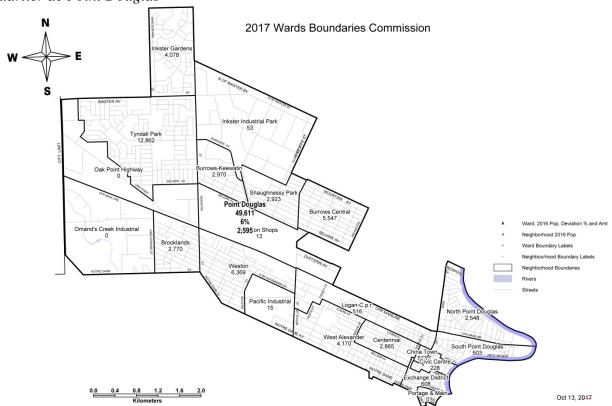
Quartier de Kildonan-Nord

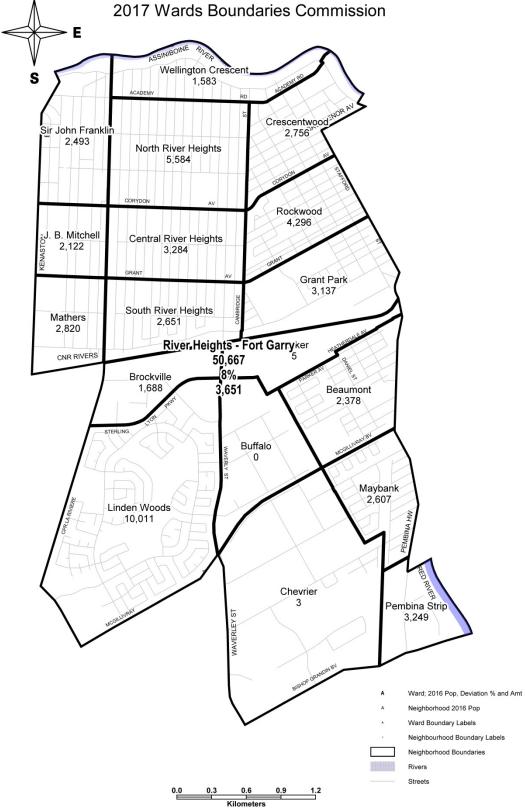


Quartier d'Old Kildonan

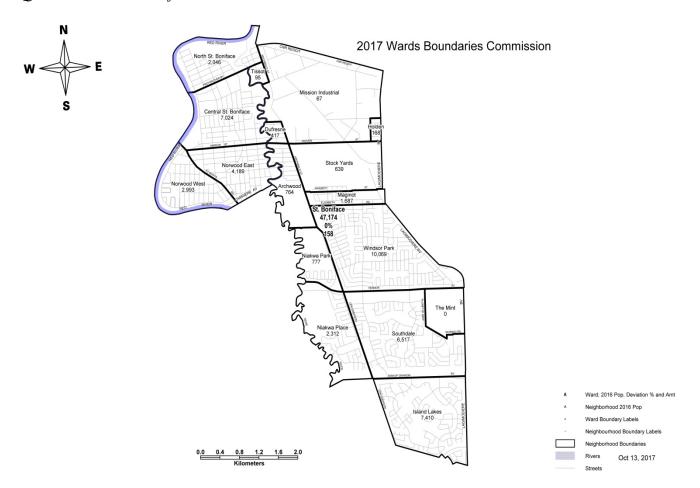


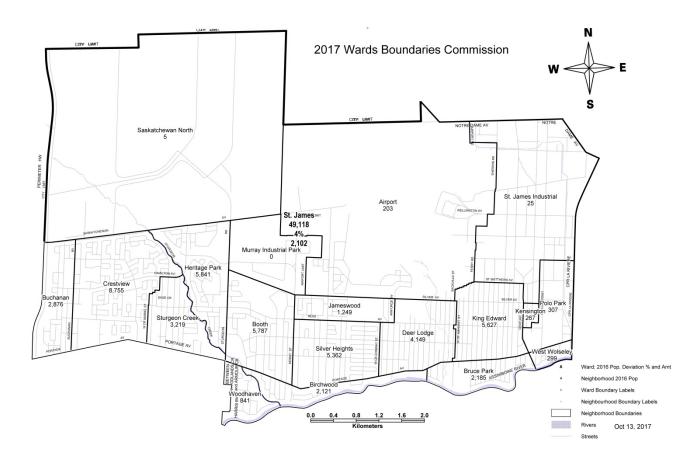
Quartier de Point Douglas



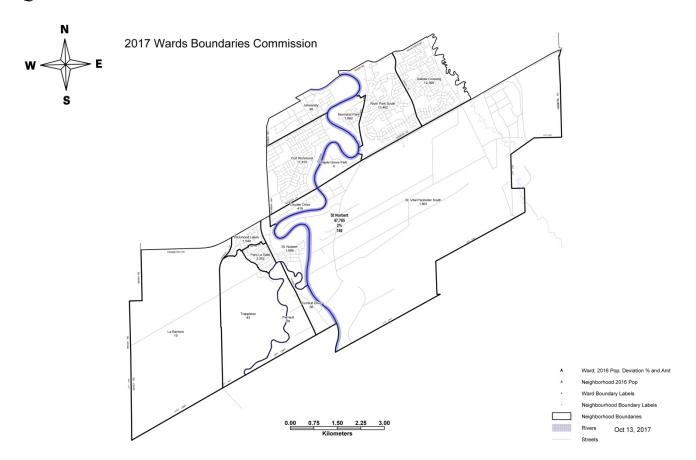


Quartier de Saint-Boniface

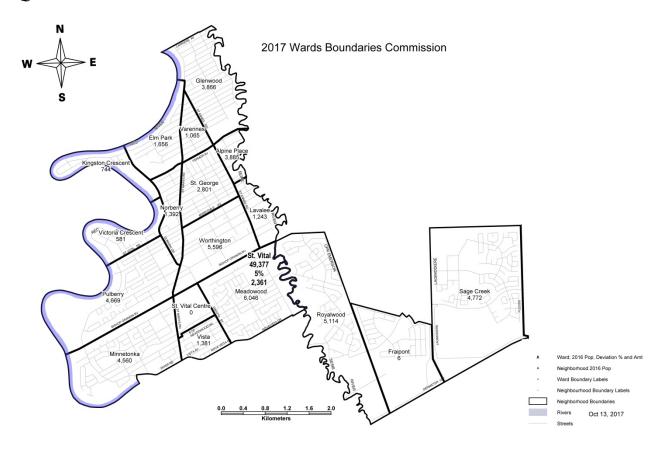




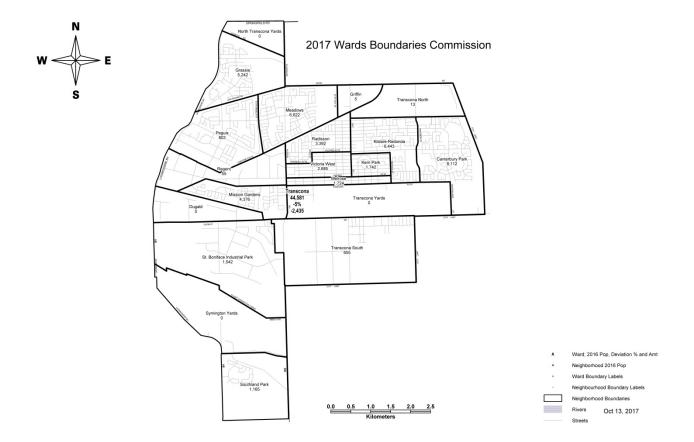
Quartier de Saint-Norbert

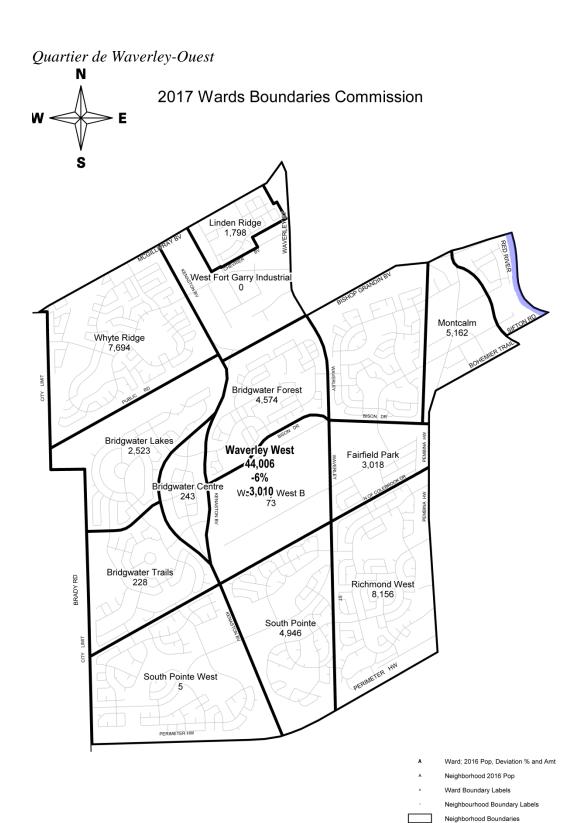


Quartier de Saint-Vital



Quartier de Transcona





Kilometers

Rivers Streets